

LE GREC ET LE LATIN AU LYCÉE

Un atout pour avoir son bac

L'épreuve facultative de Grec et de Latin permet d'obtenir des points d'avance au bac : les notes inférieures à la moyenne ne sont pas prises en compte. Depuis dix ans, la moyenne des notes obtenues par les élèves se situe autour de 15. 80% des élèves suivant ces enseignements obtiennent leur baccalauréat du premier coup, souvent avec mention.

Un atout pour l'expression écrite

Beaucoup d'élèves arrivent au lycée avec des lacunes importantes en français. Seuls les cours de Grec et de Latin offrent encore aux lycéens un espace pour améliorer leur maîtrise de la grammaire et de l'orthographe.

Un atout pour apprendre les langues vivantes

Toutes les langues vivantes enseignées au lycée dérivent du grec et du latin. La connaissance des racines communes à l'ensemble de ces langues permet de se familiariser plus facilement avec elles et d'obtenir les meilleures notes dans ces matières.

Un atout pour acquérir une culture générale

Le théâtre, le sport, la mythologie, la sculpture, l'histoire, la philosophie sont nés dans l'Antiquité. Suivre les cours de Grec et de Latin est une manière simple et efficace d'acquérir des notions fondamentales et de connaître les mythes fondateurs de notre culture. Cet apport peut se révéler décisif au moment de passer le baccalauréat.

Un atout pour la maîtrise du vocabulaire scientifique

Au lycée, les élèves doivent se familiariser avec des centaines de nouveaux mots en physique, en biologie, en mathématiques, en médecine. Connaître leur étymologie permet de se familiariser rapidement avec ces termes.

Un atout pour disposer des meilleures conditions d'enseignement

Faire du Grec ou du Latin, c'est montrer une curiosité, une ouverture d'esprit qui permet d'établir dans les classes une ambiance propice à la réussite de chacun.

Les conditions d'inscription

Ces options s'adressent aux élèves qui se destinent aussi bien à des études littéraires que scientifiques

Les élèves qui ont suivi l'enseignement LCA grec et latin au collège doivent choisir une des deux langues en option facultative lors de l'inscription en classe de seconde. **Les grands débutants peuvent s'inscrire pour l'option grec. En revanche, l'option latin n'est pas ouverte pour les débutants, sauf cas particuliers soumis à l'étude des enseignants concernés.**

La durée de l'enseignement en latin et en grec est de trois heures par semaine. Cette durée est la même en classe de seconde, de première et de terminale.

Pour en savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/32/MENE0762030A.htm>